



Sologne, Loire et vignes

SAULDRE ET SOLOGNE ■ La communauté de communes renforce son soutien à l'investissement immobilier

Des aides pour les entreprises locales

Lors de la réunion du conseil communautaire, lundi, les élus du territoire ont décidé de renforcer certains dispositifs d'aide aux entreprises.

Vincent Michel

vincent.michel@centrefrance.com

« **N**ous sommes l'un des territoires de la région qui possèdent le taux d'emploi dans l'industrie le plus important », soulignait Laurence Renier, présidente de Sauldre et Sologne, lundi soir, lors de la dernière réunion de l'année du conseil communautaire, à Aubigny-sur-Nère. Avec cette caractéristique en toile de fond, et dans le cadre de la compétence de l'intercommunalité en matière de développement économique, ses élus ont décidé de renforcer et prolonger certains dispositifs d'aide aux entreprises.

**Pour soutenir aussi
« des projets locaux
portés par des
filiales de grands
groupes »**

Le conseil a décidé à l'unanimité d'actualiser l'aide intercommunale pour l'immobilier d'entreprise. Désormais, pour financer de tels investissements, les porteurs de projets du secteur pourront obtenir jusqu'à



SAVOIR-FAIRE. Les aides de l'intercommunalité visent à soutenir le tissu économique local. ILLUSTRATION PIERRICK DELOBELLE

40.000 euros de subvention, contre un plafond fixé jusque-là à 20.000 euros. Question d'attractivité : « Ce plafond était limitant et c'était dommage, a indiqué Laurence Renier. Il y a une concurrence entre les territoires, il faut donc être compétitif. »

Qui plus est, l'appui ne sera plus seulement réservé aux PME, mais ouvert aux autres entreprises. Le but étant, a mis en avant l'élue, « de renforcer l'impact du dispositif et de sou-

tenir des projets locaux portés par des filiales de grands groupes ».

La démarche a déjà été utile à plusieurs acteurs locaux. « Depuis octobre 2017, neuf entreprises ont bénéficié de cette aide, a précisé la présidente de l'intercommunalité. Grâce à un conventionnement avec la Région Centre-Val de Loire, cinq dossiers ont bénéficié d'un abondement. » Avec le complément régional, une entreprise pourra désormais obtenir jus-

qu'à 92.000 euros. « C'est intéressant, l'effet de levier est important. »

Un fonds pour faire face à la crise sanitaire

Les élus communautaires se sont également déclarés favorables à la prolongation jusqu'au 30 juin 2021 du fonds Renaissance, une aide régionale pour les PME. « Il devait se terminer à la fin de l'année, dans quelques jours, a rappelé Laurence Renier. Ce fonds a pour objectif d'accompagner les besoins en

ET AUSSI...

Accompagnement des entrepreneurs. Le conseil communautaire a décidé lundi soir, à l'unanimité, de renouveler la convention de coopération avec l'Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise (Egee) Cher. L'association fait appel à des retraités bénévoles qui souhaitent transmettre leurs compétences et expériences professionnelles aux générations plus jeunes. La collectivité accordera une participation annuelle de 500 euros et met à disposition un local pour des permanences ouvertes aux porteurs de projets du territoire. « L'association a déjà apporté une aide importante à nos très petites entreprises », a fait remarquer la présidente de la communauté de communes, Laurence Renier.

trésorerie des entreprises impactées par les effets de la Covid-19, sous forme d'avances remboursables. » Par ailleurs, le différé a été porté de douze à dix-huit mois et la durée de remboursement à cinq ans au lieu de trois.

En mai dernier, la communauté de communes s'était engagée à faire partie du comité des financeurs, avec la Région, la Banque des territoires et soixante-douze autres collectivités, et de participer à ce fonds à hauteur de 35.000 euros. L'allongement de cet accompagnement intervient « compte tenu des crédits encore disponibles et de la poursuite de la crise sanitaire et économique ». ■